



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice 15

présents 13

votants 15

**OBJET :**

Autorisation de signature d'un bail emphytéotique administratif et d'un état descriptif de division volumétrique pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture des ateliers techniques municipaux

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29 OCT. 2021

ID : 031-213102247-20211028-DEL\_2021\_05\_01-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-05-01

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit octobre, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 22 octobre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme BRESSOLE (Procuration à M. FRATUS), Mme GALLEGO (Procuration à M. COLLA)

Absents non excusés :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°2019-01-01 du conseil municipal en date du 18 février 2019 approuvant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment des ateliers municipaux situé au 2 avenue de Luchon 31210 Gourdan-Polignan, implanté sur la parcelle cadastrée A 1805 et autorisant le maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif avec la société TENERGIE DEVELOPPEMENT,

Vu la promesse de bail emphytéotique administratif en date du 18/02/2019 signée avec la société TENERGIE DEVELOPPEMENT lui permettant d'implanter, d'exploiter et d'entretenir une centrale photovoltaïque,

Vu la déclaration préalable de travaux de la société TENERGIE DEVELOPPEMENT n°DP03122419P0009 en date du 27/05/2019 et l'arrêté municipal de non-opposition à la déclaration préalable du 26/06/2019 autorisant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment par la société TENERGIE DEVELOPPEMENT,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le maire à signer un état descriptif de division volumétrique et un bail emphytéotique administratif définitif avec constitution de servitudes, sur la parcelle cadastrée susmentionnée,

Considérant la proposition d'état descriptif de division volumétrique et de bail emphytéotique administratif transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal

Entendu l'exposé de son Adjoint au Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à signer avec la société TENAO 35 l'état descriptif de division volumétrique, le bail emphytéotique administratif et constitution de servitudes d'une durée de 30 années entières et consécutives, avec paiement de la redevance forfaitaire de deux mille (2 000,00) euros annuels pendant les vingt (20) premières années du bail, puis cinq cents (500,00) euros annuels pendant les dix (10) dernières années du bail – sans constitution de dépôt de garantie – pour la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle cadastrée (référence cadastrale + adresse) et ce par acte notarié établi par Maître BELARGE,

Envoyé en préfecture le 29/10/2021

Reçu en préfecture le 29/10/2021

Affiché le 29 OCT. 2021

ID : 031-213102247-20211028-DEL\_2021\_05\_01-DE

- **Autorise** les différentes entreprises intervenantes dans le cadre de l'installation de la centrale photovoltaïque d'occuper les lieux le temps des travaux, soit en dehors de la prise d'effet du bail.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute autre pièce afférente à cette opération et à affecter les recettes de la redevance annuelle sur le compte du budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

  
Le Maire  
Patrick SAULNERON  


La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>